

Agen, lundi 25 février 2013

DOSSIER DE PRESSE

Débat d'orientations budgétaires Session plénière du lundi 25 février 2013

Première session plénière de l'année, le débat d'orientations budgétaires vise à informer l'assemblée délibérante de la situation financière et du contexte économique et réglementaire dans lesquels la collectivité évolue. Il préfigure les grandes lignes du projet de Budget Primitif qui sera soumis à l'examen et au vote des élus départementaux en mars prochain.

Enfin, comme le prévoit la loi, un rapport annuel sur la politique départementale de développement durable est présenté à l'Assemblée départementale, afin de faire le point sur la situation dans ce domaine.

Le contexte budgétaire

Les orientations budgétaires 2013 du Conseil général sont avant toute chose la traduction d'un équilibre entre ambition et responsabilité

Ambition, par la poursuite des politiques de solidarité et de développement mises en place depuis cinq ans et qui se sont traduites par de réels progrès pour les Lot-et-Garonnais : des services nouveaux, des investissements accrus et une autre méthode de gestion des fonds publics.

Responsabilité, car le Département de Lot-et-Garonne, tout comme l'ensemble des Départements de France, doit faire face à un redoutable « effet ciseaux », c'est-à-dire une forte augmentation de ses dépenses obligatoires couplée à une baisse inédite de ses recettes.

Le soutien de l'Etat ne pourra être que limité, notre pays payant actuellement les errements des politiques fiscales et économiques menées depuis 10 ans, qui ont conduit à l'explosion des déficits publics (2,7% du Produit intérieur brut en 2007 contre à 5,2 % fin 2012) et de la dette (1 800 milliards d'euros en 2012, soit 600 milliards d'euros supplémentaires en seulement 5 ans [entre 2007 et 2012] qu'il convient aujourd'hui d'honorer).

Ces orientations budgétaires doivent ainsi inaugurer un cycle nouveau, celui d'une dépense plus maîtrisée avec pour objectif une décélération prononcée du niveau d'emprunt et de l'endettement qui en découle. En cela, le Conseil général préparera au mieux les évolutions institutionnelles et budgétaires en cours.

Les orientations 2013

En matière programmatique, l'exécutif avance **5 priorités** pour la conduite du Département :

- **le développement des coopérations institutionnelles** car elles sont l'avenir de la sphère publique locale
- **le soutien à l'économie et à l'emploi.** Le Conseil général a le devoir d'être aux côtés des entreprises dans leurs projets, leurs difficultés et leur développement
- **la solidarité entre territoires urbains et territoires ruraux** car la cohésion du territoire est un combat identitaire pour le Conseil général
- **l'exercice assumé des compétences d'action sociale** qui participent bien évidemment au maintien des solidarités de proximité mais qui représentent également des gisements d'emplois importants, notamment en zone rurales
- **la préparation de l'avenir**, à travers le défi de la connaissance qui conditionne la compétitivité de l'économie sur le long terme ; le développement des infrastructures de communication en préparant notamment l'arrivée du Très Haut Débit et l'anticipation du changement climatique qui va bousculer nos modes de production, de consommation et d'habitat à une échéance de moins en moins lointaine.

Pour ce faire, le Conseil général définira une stratégie budgétaire et financière articulée autour des cinq principes suivants :

Des impôts stables pour préserver les ménages

Comptes tenus des effets de la crise et des difficultés rencontrées par nos concitoyens, **le Conseil général choisira de ne pas augmenter le taux de fiscalité locale en 2013 pour la 4^e année consécutive.**

Un endettement raisonnable pour préserver les générations futures

Parce que les emprunts d'aujourd'hui sont toujours la dette de main et les impôts d'après-demain, le Conseil général refusera le recours à un endettement excessif.

La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'évaluation de ses actions

Pour équilibrer le budget sans sacrifier l'investissement ni alourdir la charge fiscale des Lot-et-Garonnais, le Conseil général poursuivra ses efforts pour maîtriser ses dépenses sans pour autant altérer la qualité du service rendu au public.

Le maintien d'un haut niveau d'investissement

Pour aménager le Lot-et-Garonne, améliorer la qualité de vie tout en soutenant l'économie et l'emploi.

Le recentrage des politiques départementales sur des objectifs jugés prioritaires

Notamment le développement économique, la jeunesse (avec les investissements dans les collèges) et l'accompagnement des personnes âgées (maintien à domicile ou placement en établissement).

Contacts presse :

Jean-François Durante, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / jfdurant@cq47.fr

Véronique Délerly, Attachée de presse

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / vedelery@cq47.fr

LOT-ET-GARONNE 
Conseil général